

# AVIS DE LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO AUX CLIENTS D'ALECTRA UTILITIES CORPORATION

**Alectra Utilities Corporation a déposé une requête visant à modifier ses tarifs de distribution d'électricité en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018.**

**Soyez mieux renseigné. Donnez votre opinion.**

Alectra Utilities Corporation a déposé une requête auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario visant à modifier ses tarifs de distribution d'électricité dans quatre de ses zones de tarification :

- **Zone de tarification d'Horizon** : Une diminution mensuelle d'environ 1,68 \$ pour un client résidentiel moyen à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018.
- **Zone de tarification de Brampton** : Une augmentation mensuelle d'environ 0,23 \$ pour un client résidentiel moyen à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018.
- **Zone de tarification de PowerStream** : Une augmentation mensuelle d'environ 0,54 \$ pour un client résidentiel moyen à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018.
- **Zone de tarification d'Enersource** : Une augmentation mensuelle d'environ 0,41 \$ pour un client résidentiel moyen à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

En plus des clients résidentiels, d'autres clients, y compris des entreprises, pourraient être touchés.

La diminution tarifaire demandée dans la zone de tarification d'Horizon est fondée sur un cadre approuvé par la Commission de l'énergie de l'Ontario pour la période de 2015 à 2019 et elle est liée à des coûts pour 2018 et à des mesures de promotion de l'efficacité.

Alectra Utilities Corporation a également demandé à la Commission de l'énergie de l'Ontario d'approuver le nouveau financement (modules de capitaux supplémentaires) pour la construction d'actifs du système dans chacune des zones de tarification, soit celles de Brampton, d'Enersource et de PowerStream. Les hausses tarifaires demandées qui figurent ci-dessus pour chacune des trois zones de tarification comprennent tant la demande d'un nouveau financement que les hausses établies par les formules propres à chaque zone de tarification. Les hausses ont été déjà approuvées par la Commission de l'énergie de l'Ontario et elles sont liées à l'inflation ainsi qu'à d'autres facteurs qui favorisent l'efficacité.

Alectra Utilities Corporation a également déposé un plan du système de distribution pour la zone de tarification d'Enersource.

## LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO TIENDRA UNE AUDIENCE PUBLIQUE

La Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) tiendra une audience publique en vue d'examiner la requête d'Alectra Utilities. Nous déterminerons si la société a utilisé les modèles et les formules applicables requis par la CEO et si nous approuvons les demandes d'Alectra Utilities pour obtenir du financement supplémentaire. La CEO entendra également les questions et les arguments des clients individuels et des groupes qui représentent les clients d'Alectra Utilities. À la fin de cette audience, la CEO décidera si elle accorde les modifications tarifaires, le cas échéant.

La CEO est un organisme public indépendant et impartial. Elle rend des décisions qui servent l'intérêt public. Son but est de promouvoir un secteur d'énergie viable et rentable financièrement qui vous offre des services énergétiques fiables à un coût raisonnable.

## SOYEZ RENSEIGNÉ ET DONNEZ VOTRE OPINION

Vous avez le droit de recevoir des renseignements concernant cette requête et de participer au processus.

- Vous pouvez dès maintenant consulter la requête d'Alectra Utilities sur le site de la CEO.
- Vous pouvez présenter des observations par écrit qui seront examinées durant l'audience.
- Vous pouvez participer activement à l'audience (à titre d'intervenant). Inscrivez-vous au plus tard le **28 août 2017**, sinon l'audience sera entamée sans votre participation et vous ne recevrez aucun autre avis concernant cette instance.
- Vous pourrez passer en revue la décision rendue par la CEO et ses justifications sur son site Web, à la fin du processus.

La CEO entend envisager l'adjudication des frais dans le cadre de l'instance, conformément aux *directives de pratique touchant l'attribution des dépens* et en relation aux questions touchant le financement supplémentaire de chacune des zones de tarification, soit celles de Brampton, d'Enersource et de PowerStream.

## **SOYEZ MIEUX RENSEIGNÉ**

Les frais proposés concernent les services de distribution d'Alectra Utilities. Ils font partie des frais de livraison, l'un des cinq éléments figurant sur votre facture d'électricité. Le numéro de ce dossier est **EB-2017-0024**. Pour en savoir plus sur cette audience, sur les démarches à suivre pour présenter des lettres ou pour devenir un intervenant, ou encore pour accéder aux documents concernant ce dossier, veuillez inscrire le numéro de dossier **EB-2017-0024** sur le site Web de la CEO : [www.oeb.ca/fr/participez](http://www.oeb.ca/fr/participez). Vous pouvez également adresser vos questions à notre centre de relations aux consommateurs au 1 877 632-2727.

## **AUDIENCES ÉCRITES OU ORALES**

Il existe deux types d'audiences à la CEO : orales et écrites. Alectra Utilities a déposé une requête d'audience écrite. La CEO déterminera à une date ultérieure si cette requête sera traitée lors d'une audience écrite ou orale. Si vous pensez qu'une audience orale doit avoir lieu, vous pouvez écrire à la CEO pour en expliquer les raisons, au plus tard le **28 août 2017**.

## **CONFIDENTIALITÉ**

*Si vous présentez une lettre de commentaires, votre nom et le contenu de votre lettre seront versés au dossier public et publiés sur le site Web de la CEO. Toutefois, votre numéro de téléphone, votre adresse personnelle et votre adresse courriel seront gardés confidentiels. Si vous êtes une entreprise, tous vos renseignements demeureront accessibles au public. Si vous faites une requête de statut d'intervenant, tous vos renseignements seront du domaine public.*

*Cette audience sera tenue en vertu de l'article 78 de la Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario, L.O. 1998, chap. 15 (annexe B).*

